

Elle a débuté son déplacement par la visite de la structure municipale « Trait d'Union » et de sa responsable, Gwenaëlle Delobel accompagnée de ses collaboratrices, Denise Barale, Clémentine Caen, et Cindy Bolze.

Des suivis de 6 à 10 mois

La ministre a rencontré les membres de la cellule psychologique, spécialisée de la médiation familiale. À 90 %, l'accueil des familles et des enfants est imposé dans un cadre judiciaire et 10 % en volontaires. Avant le passage au Tribunal et en attente de jugement, il peut se passer des mois de prise en charge. Le Trait d'Union constitue un espace de neutralité et la durée peut osciller entre 6 et 10 mois. « *Depuis 2019, il y a des situations de plus en plus complexes. Le Grenelle a mis en place une vraie politique pénale pour lutter contre les violences familiales* », assure Gwenaëlle Delobel. Et d'ajouter : « *On fait office d'exception nationale, nous sommes un service public avec des moyens humains constants et des finances provenant de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) avec un cofinancement de la CAF* ».

320 familles et 570 enfants accueillis

La genèse de la structure, Jean Leonetti a révélé que c'est son épouse qui travaillait dans la petite enfance qui l'a poussé à ouvrir, le Trait d'Union, un espace de médiation axé sur le volontariat. Avec le transfert de compétence à la CASA et la judiciarisation de la parentalité afin de protéger les femmes et les enfants, l'activité est devenue plus importante au point que Trait d'Union a accueilli 320 familles et 570 enfants avec 1300 visites sur site. Dans les Alpes-Maritimes, c'est la seule structure publique et cela s'étend à la France où la plupart du temps, ce sont des associations comme Montjoie (comme à Grasse ou Nice) qui s'occupe de la problématique de la parentalité. Il existe 450 structures en France sur le suivi de la parentalité.

La voix des psychologues...

Dans cette structure, « nous essayons d'amener les familles à la culture via la Médiathèque Albert Camus d'Antibes, des ateliers créatifs, des séances de cohésion sociale avec des psychologues... « *Parfois, la police municipale nous épaulé pour les situations les plus difficiles... Il n'y a pas de liste d'attente ici. Chaque parent et enfant sont reçus de manière individuelle. Nous faisons des temps d'adaptation pour les enfants, comme en crèche. Les parents ne doivent pas se croiser car certains sont violents avec des mesures d'éloignement. Nous offrons un espace de rencontre décidé par le magistrat. Cette autorité supérieure aux parents est bien comprise, y compris par les enfants* ». Et pour finir, il y a peu de retours,

les parents sont passés à autre chose. S'ils reviennent, c'est que c'est un échec, que leur situation est trop compliquée. Un parent violent a lui-même été violenté...

+ 30 % de moyens de l'État pour la CAF

Quant au maire, Jean Leonetti, *« l'évolution de la société a érigé la violence en règle... Il faut garder l'autorité sans la violence. Et cette violence est acceptée par l'enfant quand il y a de l'amour en face. L'autorité s'effrite quand la violence progresse sans amour »*. Pour Gwenaëlle Delobel, *« nous recontextualisons avec les parents et l'enfant. Mais nous ne revenons pas sur une décision de justice. La reconnaissance de la sanction est un préalable à tout accompagnement »*. La Maison de la Justice et du Droit est en lien étroit avec Trait d'Union et les agents disposent de formations tous les ans. Toutes les familles ont une référente. *« Sur place, nous avons deux psychologues permanents et nous avons un bureau commun pour échanger et évoquer tous les cas notamment les plus difficiles. Le jugement ou le parti pris est exclu, la décision de justice nous suffit. Nous devons toujours y croire, il en va de l'avenir de l'enfant »*. Aurore Bergé est intervenu régulièrement pour poser des questions et a estimé que *« nous avons besoin d'une vraie politique de parentalité et nous avons augmenté de +30 % les moyens de la CAF sur cette problématique »*.

+ 100 000 €/an de la CASA sur la parentalité

Les parents qui n'ont pas pu ou su exercer leur autorité ont besoin d'accompagnement. *« On n'en parle qu'en période de crise comme lors de l'affaire Nahel. Mais nous ne sommes pas dupes, certains parents demandent de l'aide, d'autres encouragent à la violence »*. Il faut essayer de rattacher les deux parents, même le père qui est souvent lui le violent... Jean Leonetti a rappelé qu'il a accru les moyens à la CASA pour prévenir les violences familiales de plus de 30 % soit 100 000 €/an. Le tour de France de la ministre, Aurore Bergé, lui permet d'avoir un aperçu de la parentalité aujourd'hui. *« Nous avons des marges de progression partout »*. Elle a souligné qu'à Antibes, *« c'est une réussite car ici tout fonctionne en réseau »* et c'est un modèle à suivre...

Pascal Gaymard

Partager :